



Arrêté portant délégation de signature

Le comptable de la Trésorerie de Nogent le Rotrou

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions au sein de la Trésorerie de Nogent le Rotrou dont les noms suivent :

- Mme Martine BOSSION-CHOQUET, Inspecteur des Finances Publiques ;
- Mme Christelle MORICE, Contrôleuse des Finances Publiques ;
- Mme Hélène COSSE, Contrôleuse des Finances Publiques ;
- Mme Corinne HARDEL, Contrôleuse des Finances Publiques ;
-

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
A Nogent le Rotrou, le onze octobre deux mille dix sept

Le comptable de la Trésorerie de Nogent le Rotrou


Eric MARTINEAU

